

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2021

Dossier complet le :

05/11/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0326

1. Intitulé du projet

Procédure d'autorisation et de déclaration d'utilité publique du forage des Bréguières - Commune de CABASSE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de CABASSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Yannick SIMON, Maire

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 0 2 6 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale - Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 17 d)	La demande de prélèvement pour le forage des Bréguières s'élève à 40 m³/h en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le projet sera soumis à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau - rubrique 1.3.1.0. (prélèvement en ZRE). Une demande d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique sera également effectuée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de CABASSE a lancé une procédure de délimitation des périmètres de protection du forage des Bréguières afin de l'utiliser comme forage de secours.

La commune de CABASSE dispose actuellement d'une unique ressource, le forage des Prés, vulnérable en période de faibles précipitations, en cas de crue de l'Issole et en cas de sécheresse de cette dernière. La demande de prélèvement du forage des Bréguières correspond ainsi aux besoins de la commune de CABASSE afin de palier un éventuel arrêt du forage des Prés, soit
40 m³/h - 800 m³/j - 180 000 m³/an.

Un dossier préparatoire a été constitué par INGENERIA en 04/2020 et une visite des installations par l'Hydrogéologue Agréé s'est tenue le 07/07/2020.

4.2 Objectifs du projet

L'objet de cette procédure est la demande d'autorisation de prélèvement, de distribution et de traitement de l'eau extraite du forage des Bréguières pour l'alimentation en eau potable de la population de la commune de CABASSE et pour la protection de cette dernière par l'instauration de différents périmètres de protection.

Cette demande d'autorisation constitue une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de CABASSE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prescrits par l'Hydrogéologue Agréé dans son avis en date du 15/04/2020 sont les suivants :

- Mise en place d'une clôture autour du périmètre de protection immédiate
- Mise en place d'une margelle bétonnée recouverte d'un capot cadenassée avec alarme anti-intrusion
- Mise en place d'une unité de chloration dans le local technique du réservoir existant
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion sur la porte du local technique du réservoir existant
- Mise en place d'une mesure continue de turbidité, chlore libre et niveau d'eau dans le forage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La commune souhaite utiliser le forage des Bréguières comme secours en cas de contamination ou d'inondation du forage des Prés. L'entretien du Périmètre de Protection Immédiate, défini par l'Hydrogéologue Agréé, sera effectué de manière manuelle et mécanique. Aucuns travaux autres que ceux nécessaires à l'alimentation en eau potable de la commune ne sont autorisées dans ce périmètre.

La demande de prélèvement s'élève à 40 m³/h :

- pour un volume journalier maximal de 800 m³/j, équivalent à un pompage journalier sur 20h.
- pour un volume annuel maximal de 180 000 m³/an, équivalent aux besoins totaux projetés de la commune de CABASSE.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement, rubrique 1.3.1.0
- Demande d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	180 m
Débit de prélèvement	40 m³/h
Surface du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) : Parcelle 128 pp.	1 568 m²
Surface du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) : 78 parcelles	0.66 km²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 128 - Section E
Le Cros du Dran
83 340 CABASSE

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 12' 55 " 894 Lat. 43° 25' 06 " 257

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	300 m de la ZNIEFF II : RIPISYLVES ET ANNEXES DES VALLEES DE L'ISSELE ET DU CARAMY
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	83DREAL20170036 - PPRN IN BV Issole 83026 Aléa par ruissellement et coulée de boue - Inondation Prescrit le 19/06/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Prélèvement demandé de 40 m³/h dans la ZRE : Caramy Issole ZRED19
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Objet du présent dossier
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	900 m de la zone Natura 2000 ZSC : Val d'Argens FR9301626
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le prélèvement demandé pour le forage des Bréguières représente 40 m³/h dans un aquifère karstique jurassique. Des essais de pompage ont été effectués, complétés par un suivi piézométrique suite à la visite de l'Hydrogéologie Agréé dans le courant de l'année 2020, concluant sur un débit prélevable sur cette ressource de 43 m³/h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	cf. Conclusions de l'avis hydrogéologique et du suivi piézométrique effectué en Annexe 7.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La mise en place des périmètres de protection du forage des Bréguières n'aura pas d'impact sur la faune et la flore. Les travaux prescrits par l'Hydrogéologue Agréé sont très ponctuels et se tiendront sur la parcelle du PPI.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le prélèvement est effectué en ZRE : Caramy Issole (ZRED19) Du fait de l'utilisation comme captage de secours et compte tenu que l'aire d'alimentation de la masse d'eau concernée, l'incidence quantitative du forage des Bréguières sera faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Cabasse est concernée par le PPRI prescrit sur le bassin versant de l'Issole mais le forage des Bréguières se trouve hors des zones à risques contrairement au forage des Prés. Le captage est en zone d'aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles et en zone de sismicité faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les prescriptions de l'Hydrogéologue Agréé, émises dans son rapport du 15/04/2021, visent à éviter et réduire les risques sanitaires pour la ressource captée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Les déplacements et trafics seront limités à l'entretien du captage et de son périmètre immédiat.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase exploitation, les pompes sont implantées dans le local et ne seront pas sources de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'Hydrogéologue Agréé a renseigné les activités proscrites dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée au sein de son avis du 15/04/2021.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La nature même du projet, soit la mise en place de périmètres de protection du forage des Bréguières consiste à éviter ou réduire les risques pour les eaux souterraines captées au niveau du captage.

Le projet suivra les prescriptions émises et les travaux proposés par l'Hydrogéologue Agréé dans son rapport du 15/04/2021 joint en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments évoqués dans ce formulaire, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

Le prélèvement demandé (40 m³/h) est compatible avec la capacité de la ressource et les besoins de la commune : l'incidence est limitée au vu des essais de pompage et le captage a vocation à fonctionner en secours du forage existant des Prés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Avis de l'hydrogéologue agréé du 15/04/2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CABASSE ,

le, 14/10/2021

Signature

Richard MAURIN
1^{er} Adjoint au Maire

